

**DÉLIBÉRATION  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30/04/2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation  
23/04/2026Date d'affichage  
23/04/2026Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Étaient présents :**

Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme RAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

**Procuration :**

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François

**Était absent :****Étaient excusés :**

M. ALLEAU Dimitri, Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, M. BOUILLEAU Hugo, M. MICHAUD Ludovic

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. MOREAU Mathieu

**Numéro interne de l'acte : 2026-53****Objet : Création d'un massif**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaménager le massif situé dans la cour de la mairie afin d'en améliorer l'aspect et de valoriser le cadre du bâtiment communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commission *Voirie, Bâtiments, Cimetières*, réunie le 28 avril 2026, a procédé à l'analyse de différents devis.

**Considérant** qu'un devis a été sollicité auprès de Mme Marine PAIRAULT pour un montant de 3 590,00 €.

**Considérant** l'avis favorable de la commission *Voirie, Bâtiments, Cimetières* d'accepter ce devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Monsieur Bernard CHAPUY, conseiller municipal intéressé à l'affaire, ne prend part ni au débat ni au vote.

DÉCIDE :

- ✓ D'approuver la réalisation des travaux d'aménagement du massif situé dans la cour de la mairie.
- ✓ D'accepter le devis présenté par Mme Marine PAIRAULT pour un montant de 3 590,00 €.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.
- ✓ D'imputer la dépense au budget 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**AR Prefecture**

079-200076198-20260430-202653-DE  
Reçu le 05/05/2026

Le Secrétaire de séance,  
M. Mathieu MOREAU



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Plaine-d'Argenson, le 4 mai 2026  
Le Maire,  
Jean-François SALANON



MUNICIPALITE DE PLAINE - D'ARGENSON  
1838  
(Deux-Sèvres)